



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 029-262901598-20231005-D_17_2023-DE

Jeudi 05 Octobre 2023 à 18 heures 30

DELIBERATION N° 17-2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Vice-Présidente : Mme Laurence Méar

Secrétaire de séance : M Yves Abiven

Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le jeudi 5 octobre 2023 à 18 heures 30, sous la Présidence de M Eric Le Bour.

Etaient présents :

Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, Mme Evelyne André, M Yves Abiven, M Christian Masson, Mme Magali Roué.

Absents excusés ayant donné procurations :

M François Roué a donné pouvoir à Mme Magali Roué

Mme Magalie Kersauzon a donné pouvoir à Mme Maïwenn Morvan

Mme Mireille Guillou a donné pouvoir à Mme Claudie Péron

Absent excusé :

M Eric Le Bour.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Aide financière - dossier n°2023-10.

Composition de la famille : un adulte.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'étudier la demande de Monsieur J. qui sollicite une aide financière afin de l'aider au règlement de :

- Une facture d'abonnement d'eau d'un montant de 75.96€,
- Une dette auprès du fournisseur d'électricité EDF d'un montant de 514€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité l'attribution d'une aide financière d'un montant de 279,96€ correspondant à la prise en charge de :

- la facture d'eau de mars 2023 pour un montant de 75,96€, le versement sera effectué auprès de la commune de Plouescat.
- Une partie de la dette d'électricité soit 204,00€, dont le versement sera effectué à EDF.

Le secrétaire de séance,
Yves Abiven

La Vice-Présidente,
Laurence Méar.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le 19/10/23